



CTSD du 12 février 2018

Déclaration du SNUipp-FSU 53



La priorité au primaire est un slogan qui cache bien la réalité.

La dotation nationale 2018 est en deçà des besoins avec 3880 postes annoncés alors qu'il en faudrait 6400 rien que pour assurer le dédoublement de classe en éducation prioritaire.

Au niveau de l'académie, même si l'évolution à la baisse des effectifs est significative, il aurait fallu qu'elle profite à tous les élèves. La dotation ne va pas dans ce sens puisque là encore, elle ne répond même pas au simple fait de devoir dédoubler les classes de CP, CE1 en éducation prioritaire. Rien que pour cela, il faut 116 postes, la dotation académique étant de 34, il manque donc 82 postes.

La situation rurale et le peu d'éducation prioritaire dans nos départements pénalisent de fait les zones rurales. Particulièrement pour le département de la Mayenne où près de 65% des écoles ne dépassent pas 4 classes.

Après l'échec l'an dernier de la tentative de « convention rurale », aucun travail sur l'organisation de l'école dans ces territoires, **en concertation avec les partenaires sociaux : élus, parents, représentants des enseignants...** n'a été mené. Vous ne proposez pas de structures viables pour le futur de l'école quand, lors du groupe de travail vous envisagez, par exemple, des fermetures dans des écoles à 2 classes (Ambrières-Cigné, La Rouaudière, St Germain de Coulamer), laissant ainsi une classe à 5 voire 6 niveaux seule et sans avenir, et son enseignant face à la difficulté et le désarroi professionnel.

Malgré la baisse des effectifs, le département de la Mayenne a des besoins identifiés en postes :

- Des postes pour les RASED qui sont à reconstruire.
- Des postes pour le dispositif Plus de Maîtres Que de Classes (en éducation prioritaire notamment).
- Des postes pour le maintien de l'école rurale avec de bonnes conditions d'enseignement (éviter les classes seules à 6 niveaux).
- Des postes d'enseignants référents.
- Des postes pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans en maternelle, hors dispositif spécifique « accueil – 3 ans ».
- Des postes pour le remplacement pour la formation initiale, la formation continue et les départs en formation ASH.

**Cette carte scolaire, avec un retrait de 9 postes,
ne permettra pas de répondre à tous les besoins de notre département.**